

Non aux restrictions de l'AME !

Category: Anti-racisme, immigration

écrit par jmfouquer | 13 octobre 2024

Bruno Retailleau – ministre de l'Intérieur – avait annoncé fin septembre son intention de revoir le dispositif de l'AME. Ses déclarations ont provoqué de nombreuses réactions. Des élu·es locaux·les ont publié une tribune. Ils et elles y demandent au gouvernement de ni supprimer ni restreindre l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME).

Non aux restrictions de l'Aide Médicale d'État (AME)

Par **des élus locaux**. Le 7 octobre 2024.

Le nouveau gouvernement, par la voix de son Premier ministre et de son ministre de l'Intérieur¹[Bruno Retailleau](#) rouvre le dossier explosif de la réforme de l'aide médicale d'État, a annoncé sa volonté de réformer l'Aide Médicale d'État (AME). Réduire le champ de l'AME sera inutile du point de vue des objectifs annoncés : comme l'a rappelé le rapport Evin-Stefanini remis au gouvernement en décembre 2023, l'AME ne suscite pas « d'appel d'air » : on ne vient pas en France pour y être soigné, on n'y reste pas davantage pour ce motif. Réformer l'AME n'aura aucune influence sur les flux migratoires. Les soins pris en charge par l'AME, dont le périmètre est déjà plus réduit que celui du régime général de l'Assurance Maladie, répondent à des nécessités médicales et sont rigoureusement prescrits par les soignants.

Comme l'ont rappelé tous les ministres de la Santé en exercice depuis 2007 dans une tribune parue le 26 septembre dans *Le Monde*, réduire le champ de l'AME

serait triplement dangereux : pour la santé publique, pour l'organisation des soins et pour le budget de l'État. Car ne nous y trompons pas, ceux et celles qui auront impérativement besoin de soins se dirigeront vers les urgences et les permanences d'accès aux soins (PASS) des hôpitaux publics de nos territoires, vers nos centres de santé et dispensaires municipaux, vers nos services de protection maternelle et infantile, de prévention, de dépistage, de santé sexuelle ou encore de planification familiale. Ils y rencontreront des soignants dévoués et engagés qui, conformément à leurs valeurs et au code de déontologie médicale, les prendront en charge, quelles que soient les barrières qui auront été mises pour entraver leur accès aux soins.

[...]

Pour lire la suite de [la tribune et voir la liste des signataires...](#)